PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1er AVRIL 2019 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

La mairesse suppléante :	Mme Marie-Eve Massé
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse suppléante
Sont absent : Jean-Marie Laplante, maire et Michel Massé.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

56-04-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

57-04-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, en apportant toutefois les modifications suivantes :

- P. 19, résolution #40-03-2019 :
  - 3e paragraphe (…) en date du 4 mars 201~~8~~**9**(…);
  - 4e paragraphe (…) le montant des taxes de 201~~6~~**7;**
  - 4e paragraphe (…) au plus tard le 16 mars 2019;
- P. 23, résolution #50-03-2019, 1- (…) une section d'environ 130 **mètres (…)**
- P. 24, résolution #51-04-2019, avant-dernier paragraphe : (…) une somme de ~~INDIQUER LA SOMME~~ 80 840.19$ (…).

Adoptée

58-04-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	34 560.75$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	32 469.22$
VOIRIE MUNICIPALE	23 106.85$
HYGIÈNE DU MILIEU	16 140.48$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 365.95$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	200.00$
LOISIRS ET CULTURE	18 514.05$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	252.89$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019:	126 610.19$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'avril 2019 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

59-04-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

36, rue Ste-Marguerite : problématique d'eau dans la cour et au sous-sol
Une problématique d'eau qui va dans la cour et rentre dans le sous-sol a été mentionnée à l'inspecteur municipal. Des vérifications seront faites pour valider si la rue présente un problème à cet égard.

Fossé coin Ste-Marguerite et Gardner
Le fossé près de la rue Ste-Marguerite et Gardner doit être creusé pour assurer l'écoulement de l'eau.

Rue Charlebois et rang petit 9
Il faudra faire passer la niveleuse sur la rue Charlebois et le rang petit 9.

Coin de rue des Cèdres et du Marché : problématique rétention d'eau
Il y aura vérification à faire à la rue au coin des Cèdres et du Marché, puisqu'il y a de l'eau qui reste dans la rue.

Rue Richard-Audet : fossé et drainage
Il y a différent endroits où l'eau ne se draine pas adéquatement, soit près de l'entrée de l'Express du Camion, près du terrain de la Municipalité et du côté de la propriété du #199. Des vérifications et travaux de creusage ou autres, seront à faire au besoin lorsque les causes seront identifiées.

Achat d'une pompe submersible pour l'usine d'épuration
Une pompe submersible doit être acquise au coût approximatif de 250$, pour le bassin d'alum.

Inspection des installations de traitement des eaux usées par le Ministère de l'environnement
Une tournée d'inspection des installations de traitement des eaux usées est planifiée avec le Ministère de l'environnement. Une pré-vérification sera faite avec SOS Pompe avant la visite.

Travaux à la garderie
Des travaux ont été réalisé à une salle de bain de la garderie; évier, peinture, joins.

Génératrice à l'hôtel de ville
L'inspecteur a débuté la prise d'information en prévision de l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville. Les propositions sont à venir, sur les recommandations de S. Duclos Électrique.

Adoucisseur d'eau à l'hôtel de ville
Une reprogrammation du système a été complétée par Plomberie TD.

Fabrication d'une réserve pour asphalte
Une boîte de réserve pour asphalte a été commandée chez Soudure Normandin, au coût approximatif de 275$.

Aire d'observation des chutes – Parc Larivière
On verra pour installer quelques parasols aux tables présentes sur la plate-forme pour l'été, de même que l'installation d'un cabinet sanitaire.

Formation SIMDUT : fiche signalétique
Suite à la formation, des produits doivent être convenablement entreposés et les fiches signalétiques adéquatement rédigées.

Nettoyage et balayage des rues
La directive est donnée afin que les travaux de nettoyage et de balayage des rues se limitent aux emprises appartenant à la municipalité. Tout ce qui est sur du terrain privé devra être assumé par les propriétaires concernés. Les employés de voirie ne feront aucune intervention sur les terrains privés des citoyens.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2019

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mars 2019, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Les personnes présentent dans l'assistance présente leur question.

60-04-2019 Règlement #02-2019, Code d'Éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion et présentation du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Lynda Cusson, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le Règlement #02-2019, Code d'Éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Village de Roxton Falls. Ce règlement, présenté par la conseillère Mme Lynda Cusson, a pour but l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls et son adoption est obligatoire afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie municipale.* Il vise également à abroger le règlement #01-2018, traitant du même sujet.

Adoptée

61-04-2019 Règlement #02-2019, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Village de Roxton Falls : adoption du projet de règlement

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #02-2019, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Village de Roxton Falls, ayant pour but l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls. Il vise également à abroger le règlement #01-2018, traitant du même sujet.

Adoptée

62-04-2019 Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2018 a été publié le 22 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2018 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 113 303$ et un surplus accumulé non affecté de 164 026$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau
Il est secondé par Mélanie Valois
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée

63-04-2019 M. Alain Daigle et Mme Martine Bélanger : demande d'autorisation pour commencer les travaux de construction d'une résidence sur le lot #5 507 072, appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT la résolution #47-03-2019, par laquelle la Municipalité accepte l'offre d'achat déposée par M. Alain Daigle et Mme Martine Bélanger, pour le lot #5 507 072, faisant partie du développement domiciliaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de transfert n'a pas encore été enregistré chez le notaire, mais que les acquéreurs souhaitent débuter les travaux de construction dans les prochains jours et s'adressent à la Municipalité pour obtenir une autorisation leur permettant d'entreprendre les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est toujours la propriété de la Municipalité, celle-ci doit aussi prévoir accorder une procuration à M. Daigle et Mme Bélanger pour leur permettre d'obtenir un permis de construction pour leur projet de construction d'une résidence unifamiliale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1- Autoriser M. Alain Daigle et Mme Martine Bélanger à occuper le lot #5 507 072, conditionnellement à ce qu'ils acceptent de se rendre responsable de tous dommages aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation du lot #5 507 072, qu'il prenne fait et cause pour la Municipalité et la tienne indemne de toute réclamation pour de tels dommages, en regard avec cette occupation;
2- Accorder une procuration à M. Alain Daigle et Mme Martine Bélanger, pour l'obtention d'un permis visant la construction d'une résidence unifamiliale et tout autre permis ayant trait à cette construction, auprès de la Municipalité du Village de Roxton Falls;
3- Exiger une preuve d'assurance responsabilité civile allant dans le sens des éléments exigés par la présente résolution, avant d'émettre les permis et permettre le début des travaux de construction.

Adoptée

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls : dépôt du rapport financier 2018

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2018 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, affichant un surplus annuel de 14 395$ et un surplus accumulé de 36 520$.

Agence municipale 911 : réception de l'aide financière de 12 000$
La directrice générale informe les élus que l'aide financière de 12 000$ demandé à l'Agence municipale 911 a été versée.

64-04-2019 Croix-Rouge Canadienne : formation d'initiation à la sécurité civile, le mardi 23 avril 2019

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité de tenir une séance de formation d'initiation à la sécurité civile, le mardi 23 avril 2019, offerte par la Croix-Rouge Canadienne, en partenariat avec la Municipalité du Canton de Roxton. Les coûts de la formation seront divisés en 2 parts égales entre les municipalités, au coût de 1 312.50$. Que les frais de cette formation soient couverts par l'aide financière de l'Agence municipale 911.

Adoptée

65-04-2019 Énergère, conversion du réseau d'éclairage public au DEL : dépôt du rapport d'étude détaillée et résolution pour poursuivre le processus de conversion
DROIT DE VETO DU MAIRE – RÉSOLUTION #51-03-2019

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution #51-03-2019, par laquelle le conseil refusait la conversion des 6 luminaires DEL déjà en place sur le territoire, mais d'un modèle différent de ce qui est inclus dans la proposition d'Énergère;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par Énergère sur la non compatibilité des luminaires en place, versus ceux proposés et considérant le seuil de rentabilité du projet qui est sur une période de moins de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 6 juin 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures «hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures «hors bordereau», l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures «hors bordereau» constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures «hors bordereau» prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure «hors bordereau»:

- Émondage de 15 arbres, au montant de 1 285,71 $;
- Remplacement de 45 porte-fusibles simples, au montant de 3 000,15 $;
- Remplacement de 20 porte-fusibles doubles, au montant de 1 873,02 $;
- Remplacement de 51 câblages, au montant de 6 476,19 $;
- Conversion de 6 luminaires DEL existants en RFS 30W16LED3K-G2-R2M-UNVRCD7-DG3, au montant de 2 063,10 $;
- Installation de 199 plaquettes d'identification au montant de 2 196,96 $
- Ajout d'un luminaire supplémentaire de 54 Watts, au coût de 345.29$

QUE M. Jean-Marie Laplante, maire, et Madame Julie Gagné, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures «hors bordereau» prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le conseil est autorisé à débourser une somme de 83 259.62$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le fonds général de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

Ouverture et entretien des chemins d'hiver de la boucle sous gestion MTQ : fin du contrat 2018-2019 avec Alain Boyer Excavation et proposition de nouveau contrat avec le MTQ

L'analyse de ce point est reportée à la séance du mois de mai, le temps de valider certaines informations.

66-04-2019 Projet de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame-Permission de voirie et engagement que la municipalité se porte garante des travaux réalisés par elle ou un de ses sous-traitants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls effectuera ou fera effectuer des travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre le pont et la route 241, dès le printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise de la route 139, qui est sous gestion du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de voirie, avant d'effectuer ces travaux;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MTQ que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour les travaux de remise en état des éléments de l'emprise en regard avec la réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame, lesquels travaux se situent entre le pont et la route 241.
Que Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer la demande de permis d'intervention et/ou permission de voirie, à titre de représentant autorisé.

Adoptée

67-04-2019 Toilette chimique : reprise du service

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'installer une toilette chimique au parc des chutes à partir de mai et une au parc Larivière en juin, jusqu'en octobre prochain, au coût de 135$/mois.

Adoptée

68-04-2019 Omnibus région Acton : demande de modification relative à l'exploitation du service de transport adapté et collectif

CONSIDÉRANT une demande de modification à l'entente relative à l'exploitation du service de transport adapté et collectif Omnibus région d'Acton, La municipalité du Village de Roxton Falls accepte les demandes de modifications suivantes;

1. Mettre fin à la desserte de la ville de Drummondville (les vendredis).
2. Mettre fin à la desserte de la ville de Granby (les vendredis).
3. Retirer de l'offre de service la desserte de la ville de St-Hyacinthe les mercredis midi.
4. Modifier l'offre de service vers la ville de St-Hyacinthe les vendredis soir en y ajoutant une clause de réservation minimale de trois personnes afin d'effectuer le déplacement.

5. Retirer de l'offre de service la mention spéciale de desserte « exceptionnelle » des mardis soir d'été à Acton Vale (mardis show) ayant lieu après la fermeture de l'organisme.

Adoptée

69-04-2019 Vélo Québec : autorisation de passage sur le territoire du Défi des Canton, le 7 septembre 2019

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du Défi cycliste des Canton, organisé par Vélo Québec, dont le passage est prévu sur le territoire le 7 septembre 2019, sur les rues suivantes : chemin Granby, rue Notre-Dame, rue de l'Église, rue St-Nicolas et rue de la Rivière)

Adoptée

70-04-2019 La Randonné Jimmy Pelletier : droit de passage pour randonnée cycliste le samedi 29 juin 2019

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage de la Randonnée Jimmy Pelletier, dont le passage est prévu sur le territoire de la Municipalité le 29 juin 2019, sur les rues suivantes : chemin Granby, rue Notre-Dame.

Adoptée

71-04-2019 Fondation Mira : autorisation pour collecte de fonds le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 15h00

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une collecte sur la voie publique le samedi 11 mai 2019, aux profits de la Fondation Mira Inc. et sous la gouverne des Chevaliers de Colomb de Roxton Falls, aux intersections des rues Notre-Dame et du Marché et Notre-Dame et de la Rivière.

Adoptée

72-04-2019 Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada : ratification de la demande d'aide financière pour le projet intitulé *« Remplacement des portes, fenêtres et du revêtement extérieur de la garderie à Roxton Falls »*

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier la demande au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pour le projet intitulé *« Remplacement des portes, fenêtres et du revêtement extérieur de la garderie à Roxton Falls ».*

Adoptée

Demande d'exclusion à la CPTAQ : dossier de M. Fernand Tétreault et Mme Sonia Guillemette (demande visant à être traitée comme demande d'autorisation)
La directrice générale informe les élus du suivi accordé par la MRC d'Acton en regard avec la demande adressée à la CPTAQ dans le dossier de M. Fernand Tétreault et Mme Sonia Guillemette.

Régie intermunicipale de Roxton : dépôt du rapport financier 2018
Le rapport financier de l'exercice 2018 de la Régie intermunicipale de Roxton est déposé, lequel présente un déficit d'exercice de 710$ et un surplus cumulé de 7 547$.

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : festivités de la St-Jean-Baptiste et rapport annuel de l'AGA
Ces points sont reportés à la séance du mois de mai 2019.

73-04-2019 <u>Activité « derby » de démolition organisé par Les Guerriers Hors-Route : autorisation pour la tenue de l'événement le 8 juin 2019</u>

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de démolition de voiture de style « derby », organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, prévu le 8 juin 2019 et remis au 9 juin 2019 en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur un terrain privé (lot #3 842 762) situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et appartenant à la compagnie E. Côté & Fils Inc., laquelle compagnie a donné son autorisation écrite pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations écrites ont également été obtenues de Monsieur Yvon Claude pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 702) pour le stationnement des véhicules des spectateurs et de la part de Monsieur Yannick Charlebois, pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 739) pour le stationnement des remorques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain appartenant à Monsieur Claude comme stationnement implique la circulation des spectateurs à pieds, dans un corridor situé le long de la rue Richard-Audet, lequel corridor sera protégé par des barrières de métal qui seront installées par et aux frais de l'organisme Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est réalisée pour le compte de l'organisme à but non lucratif Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté un dossier d'informations comprenant notamment l'horaire du déroulement de la journée, les différentes mesures de sécurité retenues, les autorisations des propriétaires concernés, les règlements généraux du « derby », le plan d'aménagement du terrain, une offre d'assurance couvrant la durée de l'activité à venir (qui doit être en vigueur pour l'événement) et que ce dossier fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux bruits provenant d'un haut-parleur prévues au règlement municipal G-100 de même que toutes les dispositions s'appliquant à la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque notamment de contrevenir aux dispositions relatives aux bruits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Autoriser la tenue de l'événement «derby de démolition » organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, qui aura lieu le 8 juin 2019, ou le 9 juin 2019 en cas de pluie, le tout conformément aux dispositions du règlement G-100.

- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la circulation des spectateurs le long de la rue Richard-Audet, entre le terrain de Monsieur Yvon Claude et le terrain de E. Côté & Fils Inc. dans un corridor aménagé à cette fin avec des barrières de métal.

- Que l'heure limite pour l'émission de bruit soit fixée à 23h00.

Adoptée

74-04-2019 Bibliothèque municipale de Roxton Falls : commande du logiciel Biblionet et fourniture et versement de la contribution municipale au projet FSPS

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls a procédé à une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton et a obtenu une aide financière de 15 000$ pour procéder à un projet d'informatisation du système de gestion de la bibliothèque, lequel projet est estimé à un montant de 30 000$;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend notamment l'achat du logiciel Biblionet, système intégré de gestion de bibliothèque, conçu par la compagnie Concepts logiques 4DI Inc. de St-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet est sous la responsabilité de l'organisme « Bibliothèque municipale de Roxton Falls », mais que l'organisme ne dispose pas des liquidités présentement pour supporter tous les achats, en attendant le versement de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton soutient également le projet et procédera à la commande des ordinateurs et imprimantes;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements financiers des contributions municipales seront réalisés à la fin du projet, lorsque les coûts réels auront été comptabilisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de procéder à la commande du logiciel Biblionet auprès de la compagnie Concepts logiques 4DI Inc., au montant de 6 300$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de service déposée en date du 31 janvier 2019 et pour la fourniture de matériel au montant de 1 398$ plus taxes, conformément à l'offre de service déposée en date du 19 novembre 2018.
Que l'aide financière de 7 500$ prévue au budget 2019 soit versée à la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, pour la contribution au projet d'informatisation du système de gestion de la bibliothèque. Que les ajustements soient demandés auprès de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, lorsque le projet sera complété et que les coûts réels auront été comptabilisés.

Adoptée

Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : dépôt des états financier 2018
La directrice générale dépose les états financiers au 31 décembre 2018, présentant un excédent des produits sur les charges de 9 868$ et un solde à la fin de 41 656$.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil puisqu'aucune assistance n'est enregistrée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 1er avril 2019

75-04-2019 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 20h25.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière